

COMMUNE DE
L'HOPITAL DU GROSBOIS



03.81.59.27.90

mairie.hopital-du-grosbois@wanadoo.fr

Réunion du Conseil Municipal
Compte-rendu de la séance du 7 avril 2022

Absents excusés : Sonia ALBER donne procuration à Déborah CUGNEZ.
Raphaëlle TROUILLOT donne procuration à Gérald BEPOIX.
Marie-Jo FLEURY donne procuration à Sylvie CUCHOT.

Secrétaire de séance : Déborah CUGNEZ.

Date de convocation : 1^{er} avril 2022.

COMPLEMENT AU COMPTE RENDU DU 3 FEVRIER 2022 : à l'occasion des travaux de viabilisation du lotissement privé Le Bas des Champs, la commune (sur la voie publique rurale) et conformément à la carte communale a pris en charge le coût de scarification et de goudronnage pour la somme de 3 822.00 € TTC. Cette voie ainsi rénovée peut être transférée à la CCLL pour son entretien. Les travaux annexes (alimentation électrique et éclairage public) ont été pris en charge par le lotisseur.

I. Urbanisme

Déclarations Préalables

- CHEVASSUS Philippe, 23 grande rue : changement de fenêtres et porte, et mise en place d'un container
- FIQUET Pierre, 9 rue du Sabotier : création abri voiture.
- LABAYS Didier, 1 rue du Pré Vert : remplacement porte de garage par fenêtre.

Accord du Conseil à l'unanimité pour toutes ces demandes.

II. CCLL : modifications statutaires

La Communauté de Communes Loue Lison a acté par délibération du 10/02/2022 la modification de ses statuts pour les compétences suivantes :

- Ajout des Espaces France Services d'Ornans, Amancey et Quingey
- Ajout de deux sentiers de randonnée d'intérêt communautaire (sentier des Gabelous, sentier des Aiguillons de brasse)
- Retrait du Réseau de parrainage du MEDEF
- Retrait du Plan de circulation d'Ornans.

Le Conseil valide ces modifications à l'unanimité, soit 15 voix pour.

III. **TCFE : reversement du Syded**

Le coefficient appliqué au 01/01/2022 sur les factures d'électricité est de 8.5 au lieu de 6 précédemment ; afin d'anticiper ce taux qui sera uniforme au niveau national au 01/01/2023. Les communes membres du SYDED pourront percevoir un reversement de la Taxe Consommation Finale Electricité (TCFE) équivalente à 25 % du montant perçu sur le territoire. Pour ce faire, le Conseil est invité à délibérer en ce sens avant le 1^{er} juillet 2022 pour une application au 01/01/2023.

Après exposé du Maire, le Conseil décide d'accepter ce versement par le SYDED et donne toute délégation au Maire sur ce dossier.

Vote par 15 voix pour.

IV. **SDIS: projet à Lavans-Vuillafans**

Le SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) va procéder à des travaux de restructuration d'un centre de secours et d'incendie sur la commune LAVANS-VUILLAFANS.

La commune-siège doit céder le terrain d'assiette de l'opération au SDIS viabilisé, plate-formé, relié au réseau d'assainissement et d'eaux pluviales gratuitement. La commune-siège doit également installer un poteau « défense extérieur contre l'incendie » en proximité immédiate de ce terrain et sur la voie publique.

Le reste des travaux est financé à 80% par le SDIS. Les communes du territoire autour de la commune-siège sont sollicitées pour financer les 20% restant (soit 160 470 euros) selon une répartition proposée par le SDIS. Celle-ci est définie en fonction de la population de chaque commune ainsi que l'existence ou non d'une participation à un projet antérieur.

À ce titre, notre commune est sollicitée pour une participation de 8 871.00 €. Le Conseil autorise le maire à établir une convention de financement avec le SDIS afin de répartir cette somme sur les trois prochains exercices budgétaires 2023, 2024 et 2025. Cette décision se justifie également par le fait que Lavans-Vuillafans se situe dans le périmètre de la Communauté de Communes Loue Lison.

Vote par 15 voix pour.

V. **Le Cusenier**

Des travaux sont encore en cours au niveau du bâtiment du Cusenier, une réception finale est attendue courant du mois de mai.

VI. **Questions/informations diverses**

- Un poste est à pourvoir au sein de Familles Rurales La Clef Verte pour l'entretien des locaux de la micro-crèche et du périscolaire, ainsi que l'aide aux repas au sein de la micro-crèche.
- Micro-crèche : fermée du 18 au 23 avril ; du 25 juillet au 15 août et du 23 décembre 2022 au 2 janvier 2023.
- Le 30 avril, une journée est organisée pour continuer l'aménagement du terrain de tennis pour les jeunes du village.
- Le 8 mai, l'APE organise son traditionnel Marché aux fleurs.
- La célébration du 8 mai aura lieu à l'Hôpital du Grosbois. Le programme est le suivant :

Cérémonie à l'église	10 h 30
Cérémonie au Monument aux Morts	11 h 00 suivi d'un vin d'honneur.

- Rappel des dates de présence de la boulangerie ambulante : 8 mai, 5 juin et 3 juillet 2022.
- Visite de la carrière (route de Naisey) : les habitants sont invités à visiter le site, samedi 4 juin 2022 entre 9 h 00 et 10 h 30.
- Bureau de poste de Mamirolle : vous trouverez en annexe une pétition initiée par la commune de Mamirolle afin de préserver le service public de proximité qu'est la poste avec des horaires adaptés au public. Si vous le souhaitez, vous pouvez la signer et la renvoyer directement à la mairie de Mamirolle par mail : mairie@mamirolle.com ou la déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.
- Journée « Nettoyage de Printemps » : rendez-vous sur la place du village le samedi 7 mai 2022 à 9 h 00 pour toutes les personnes intéressées. Pour info : une entrée à Nautiloue (Ornans) sera offerte à chaque participant de moins de 18 ans.

La séance est levée à 22 h 15.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le jeudi 5 mai 2022 à 20 h 15.

La secrétaire,

CUGNEZ Déborah



Le Maire

GRENIER Jean-Claude



OFFRE EMPLOI

**Société de nettoyage recherche personne
pour ménage (1 h 00 par jour) du lundi au
vendredi sur site de la gare SNCF (horaires
à définir suivant disponibilités)**

**Contact : Mme GENOTTE Marie-Odile au
06.03.31.06.50
(Mail : dijon@lapyreneenne.com)**

